



Quel sont mes droit SVP !!!!

Par **hannibal71**, le **21/10/2010 à 20:52**

,Bonjour,suite a un licenciement pour faute grave enfin je suppose !(conduite d'un chariot elevateur sans autorisation) en ayant 20 ans d'ancieneté je precise .
Quel recours peut on esperer et peut on me defendre !Merci

Par **julius**, le **23/10/2010 à 11:43**

Bonjour,

Un dossier ne peut se défendre sur 3 lignes.

JE vous invite à prendre contact avec un syndicat de salarié ou bien un avocat à qui vous apporterez l'ensemble des pièces que vous disposez dans votre dossier sur votre licenciement (contrat de travail , fiches de paie , courrier echangé , etc...)

Par **hannibal71**, le **23/10/2010 à 22:52**

Bsr Julius ,merci de m'avoir répondu au sujet de mon licenciement .

Petite info concernant mon litige,

J'ai été licencié au mois de Juillet 2010.

Contacté mon syndicat de suite et depuis en attente.

Mon dossier sera monté qu'au mois de Fevrier 2011.

7 mois d'attente cest trop long a mon avis §

Comment faire pour acclereler la procedure !

Dans l attente d'une reponse de votre part .

Cordialement

.

Par **julius**, le **23/10/2010** à **23:13**

Bonjour,

Un avocat prendra autant de temps ; les affaires sont nombreuses.

De toute manière , vous n'aurez pas gain de cause en 15 jours , et la moyenne procédurale est de 1 à 2 ans selon la complexité de l'affaire.

Désolé de ne pas p ouvoir vous aider plus.

Par **DSO**, le **24/10/2010** à **10:09**

Bonjour,

Je vous conseille de changer de syndicat (j'esp re que celui que vous avez choisi n'est pas le mien). Je d fends depuis plus de 10 ans les salari s, et il est anormal de ne pas r agir plus vite, m me si nous sommes b n voles et tr s souvent d bord s.

Certains avocats n'iront pas plus vite (car ils sont aussi d bord s) mais d'autres auraient d j  saisi le Conseil de Prud'hommes, d'autant plus que vous pouvez  tre plus exigeants vis   vis d'eux, car vous les payez.

Cordialement,
DSO

Par **julius**, le **24/10/2010**   **10:14**

Cher DSO,

Je suis moi-m me d fenseur syndical , et je sais de quoi tu parles.

Je suis d'accord avec toi qu'ils auraient pu saisir , sauf qu'il faut savoir l'effectif des d fenseurs pour connaitre les possibilit s.

Il ne faut pas oublier que nous fonctionnons tous en b n vole.

J'arr terais cependant le d bat ici qui n'a rien   voir avec le sujet.

Mais en effet , j'esp re AUSSI qu'il ne s'agit pas du m me syndicat que le mien.

Bon WE.

Par **DSO**, le **24/10/2010**   **10:30**

Cher Juluis,

Rien à ajouter, nous sommes d'accord. Je travaille (travailler n'est pas le mot juste) tous les week-end pour la défense des salariés.

Bonne continuation et bon dimanche à toi.

Par **hannibal71**, le **24/10/2010 à 10:47**

Bjr et merci pour toutes les précisions données par Julius et à DSO .
Quel pourrait être les indemnités de licenciement que je pourrais obtenir ?
Esquisse mon licenciement et défendables surtout !
Combien pourrait me coûter un avocat pour me défendre ?
MERCI À TOUS CE qui pourrait me répondre .
Bon Week-End malheureusement avec la pluie .
Cdlt à tous ..

Par **DSO**, le **24/10/2010 à 10:55**

Comme vous l'a dit très justement Julius, il n'est pas possible de vous renseigner sérieusement sans connaître en détail votre affaire.
Pourquoi étiez sur un chariot élévateur, qui vous en a donné l'ordre, avez-vous créé un accident etc.

Cordialement,
DSO

Par **hannibal71**, le **24/10/2010 à 11:03**

Bjr ,
Je suis monté sur un chariot élévateur pour un chargement , pris l'initiative moi même.
Aucun accident n'a été créé ,
Mon supérieur était au courant de ce genre de manœuvre.
Mais je voulais faire partie du Délégué du personnel, donc un prétexte pour eux pour me licencier. Pas de syndicat dans ma société, donc je pense que je devais dérangé, mais impossible de le prouver.
Cdlt

Par **julius**, le **24/10/2010 à 11:18**

Bonjour,

Lorsque vous dites que vous vouliez faire partie des DP , en avez vous exprimé l'idée par voie de courrier ?
ou bien avez vous simplement demandé la mise en place d'élections ?
(cela peut vous conférer un statut protecteur selon les délais)

Concernant des pistes , je ne pourrais que dire comme DSO d'aller voir un autre syndicat (CGT, CFDT, FO par exemple)

Par **hannibal71**, le **24/10/2010** à **11:28**

Je pensais faire partie du DP quand ayant exprimé par voie oral, donc non protégé. Mais travaillé en sous marin dans une société tel que la mienne , a été tous benefique pour certain , les ragots ou eu gain de cause .

Ya toujours des mauvaises langues, pour bien ce faire voir ,n'est-ce-pas ?

Allez voir un autre Syndicat serait comme meme mal placé, quand pensez vous ?
Cela merite t il un licenciement pour faute grave ?

Par **julius**, le **24/10/2010** à **12:11**

[citation]Mon superieur etait au courant de ce genre de manoeuvre. [/citation]Pour le peu d'élément de votre dossier dont vous nous avez fait part , il faut voir si vous pouvez démontrer que l'employeur avait la connaissance du fait reprocher et l'autorisait (attestation de témoignage par exemple de vos anciens collègues)

Concernant le syndicat , tout dépend l'attache que vous avez avec celui-ci.
Sachant qu'il faut regarder vos intérêts , et ne pas se résoudre à baisser les bras.

Cependant , l'information ne vaut pas l'adhésion;
Il y a de nombreux syndicats qui ont mis en place des accueils juridiques (consultation gratuite);
Sur vos pièces , vous pourrez peu être en savoir plus (vos chances de gain/perte) , et vous prendrez votre décision après.

Par **hannibal71**, le **24/10/2010** à **18:52**

[b]Bsr Julius.

Merci pour tous ces renseignements,je pense aller voir un autre syndicat pour voir si mon litige peu avancer plus vite .

Cordialement.[/b]